

CANADA
POR PAYÉ
POSTAGE 110
1 c.
NO 3765
MONTRÉAL

Boucher, M.-A.,
114 Hermine, Québec.

LA VIE SYNDICALE



SOMMAIRE



	Pages
Les Assurances Sociales	1
Beau Témoignage des Postiers	9
A Travers la Vie Syndicale	15
« Aures habent »	18
Beau témoignage à La Vie Syndicale	20

Vol. 6 MONTRÉAL No 2
DÉCEMBRE 1929



BANQUE CANADIENNE NATIONALE

(Banque d'escompte et de dépôts)

SIÈGE SOCIAL : MONTRÉAL

Capital versé et réserve \$ 14,000,000

Actif, plus de \$155,000,000

LA GRANDE BANQUE DU CANADA FRANÇAIS

266 succursales au Canada, dont 225 dans la province de Québec, et 63 dans l'Île de Montréal.

LA BANQUE D'ESCOMPTE, EN SECONDANT LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE, AIDE L'OUVRIER.

Notre personnel est à vos ordres.

SEMI-READY TAILORING

Confectionne indubitablement
les plus beaux habits et par-
dessus pour hommes sur ce
continent.

1482, rue Guy, MONTRÉAL

« Tous les ouvriers et ouvrières de
« Semi-ready Ltd » appartiennent
au Syndicat catholique national
de la confection ».

Tannerie : 4900, rue Iberville.

Daoust, Lalonde & Cie, Limitée

Manufacturiers de
CHAUSSURES

TANNEURS
et
CORROYEURS

Bureau et fabrique :
939, Square Victoria
MONTRÉAL

LA VIE SYNDICALE

Vol. 6.

MONTRÉAL, DÉCEMBRE 1929

No. 2.

Les Assurances Sociales

Par G. TREMBLAY

La question des assurances sociales viendra à l'ordre du jour tout prochainement, dans notre province. On se rappelle qu'au Congrès de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada, tenu, à Chicoutimi, en juillet dernier, les délégués ont adopté une résolution demandant la nomination d'une commission d'études, dite des assurances sociales. L'Hon. A. Galipeault, ministre des travaux publics et du travail, s'est déclaré favorable à la nomination de cette commission d'étude et d'enquête et il ne faudrait pas se surprendre qu'au cours de la prochaine session parlementaire, le gouvernement prenne l'initiative d'agir en ce sens.

La situation est pressante et le gouvernement le sait mieux que n'importe qui. Depuis des années, les délégations d'organisations ouvrières, de quelque dénomination qu'elles soient, requièrent le gouvernement d'avoir à établir dans le plus court délai une loi de pension aux vieillards, un loi d'allocations aux mères nécessiteuses, une loi d'assurance-chômage. C'est la montée puissante, irrésistible des revendications sociales...; on peut parfois, retarder le courant, mais on ne peut le détourner, ni le contenir. Sitôt que la masse populaire devient éduquée, un tant soit peu sur la portée de ces législations qui doivent corriger partiellement les vices

de notre régime économique et les maux de la société, elle les réclame avec plus de vigueur et force la députation à agir...

Le gouvernement sait cela et il sent la nécessité d'agir. Par malheur, on peut compter sur les doigts d'une main ceux de nos députés qui connaissent quelque peu la législation sociale. Et dans cette situation, le gouvernement a peur, il hésite, il craint de lancer la province dans des aventures malheureuses. L'esprit conservateur, traditionaliste, épouvanté par les innovations comprime et le cabinet et la députation.

Heureusement, tout n'a qu'un temps et aujourd'hui, il semble bien que le gouvernement va se mettre prudemment en branle.

Une commission d'étude des assurances sociales sera donc nommée tout probablement.

Nécessité des assurances sociales

Il est alors temps de parler du sujet qui l'occupera, de jeter quelques idées, de parler un peu de ce qui se fait ailleurs.

On peut définir les assurances sociales l'ensemble des institutions qui, dans une région déterminée, tendent à alléger la misère du peuple en en repartissant les

risques sur l'ensemble de la population. Les risques de la misère sont nombreux ; on peut prévenir les uns ; il faut accepter les autres. Personne au monde n'empêchera quelqu'un d'être malade, de vieillir et de mourir. Personne au monde ne peut organiser un régime économique ou la production et la consommation seront réglées avec un telle précision qu'il ne pourra exister de chômage. Mais toutefois, on peut par la coopération, atténuer très largement les maux sociaux qui s'ensuivent de la maladie, de l'invalidité, de la vieillesse, de la mort et même du chômage.

Cette coopération, dans l'ordre économique et social actuel est une nécessité ; si on l'ignore, tôt ou tard, de douloureuses catastrophes se produiront dans la société.

Le Dr B. Kovrig, directeur de l'Institut national d'assurance ouvrière à Budapest, Hongrie, publié, dans le numéro de novembre de la Revue Internationale du travail, une intéressante étude sur la « Réforme de l'assurance sociale en Hongrie »¹. Il émet d'excellentes idées d'ordre général sur le point qui nous occupe.

¹ Cf. Revue Internationale du travail, Vol. XX, No 5, page 678.

Rés. 3280, rue Adam
Tél. CL. 1809

MICHEL CHOUINARD

Entrepreneur

Ferblantier Couvreur - Corniches de
toutes sortes, une spécialité

2649-51, rue ADAM, Coin Orléans
Tél. CLairval 0461

« Dès que la misère, dit-il, au lieu de frapper seulement l'individu, s'étend à des masses entières, elle devient un véritable fléau social et la lutte qu'on entreprend contre ses effets n'est pas seulement un bienfait rendu aux classes productrices mais une mesure de protection pour la société et pour le pays lui-même ».

« Pareille oeuvre ne saurait être réalisée par des efforts individuels. C'est à l'Etat qu'il appartient d'intervenir, d'autant plus que la souffrance est mauvaise conseillère et qu'une telle calamité sociale est une menace pour l'ordre établi ; la meilleure garantie contre les forces subversives est d'empêcher le développement des forces anti-sociales et, à ce titre, la prévoyance doit être, aux confins de l'Europe Orientale, encore plus largement développée qu'ailleurs. »

Nous ne sommes pas assez sot pour tenter de faire croire que notre situation sociale et économique est comparable à celle de la Hongrie ; nous n'avons pas le voisinage de la Russie soviétique et la prospérité relative de notre classe agricole et même de notre classe ouvrière est une protection naturelle contre la pénétration des idées sociales subversives. Mais tout de même, il ne faut pas ouvrir les yeux grands pour voir que nos gens sentent le mal qu'ils subissent et qu'ils peuvent recourir à la violence si on les exaspère.

Notre classe ouvrière au travail et bien payée est admirable ; elle est sage, laborieuse, honnête et pratique la vertu. Mais quand elle souffre, quand elle est malmenée, elle est ouverte aux souffles de toutes les passions et les agents perfides du communisme ont toute chance de lui inculquer de funestes doctrines. On le sait bien en pratique : aussitôt qu'une grève importante se déclare, à Montréal, les agents du communisme commencent leur propagande sournoise ;

ils savent qu'un homme mécontent est disposé à toutes les haines, surtout à la haine du capital; ils attisent ces haines, ils créent l'état d'esprit et l'ambiance révolutionnaires. S'ils ne réussissent pas, c'est qu'il existe des organisations ouvrières saines, comme les syndicats catholiques, pour prêcher la modération, le triomphe des revendications par les moyens légaux, et qui détruisent en pratique l'effet des appels ténébreux du communisme. Qu'on prenne connaissance du rapport fédéral sur l'organisation ouvrière et l'on verra que c'est par milliers que se comptent les communistes, sans parler de ceux qui n'étant pas membres actifs d'associations rouges, sont contaminés socialement et tout prêts à suivre les mauvais meneurs.

Même la classe agricole, qu'on dit si pacifique n'est pas à l'abri des passions sociales. N'a-t-on pas été témoin ces

derniers temps, de la grève des producteurs du lait? Et ne sait-on pas qu'elle a été conduite prestement, malgré le peu d'organisation des grévistes? Il y a même eu de regrettables abus. Tout cela pour conclure que chez-nous, comme ailleurs, les dangers d'ébranlement social sont souvent à nos portes, sans même que nous les soupçonnions, sans même que les pantouflards officiels et les partisans du « restons tranquilles » s'émeuvent le moins du monde.

Le remède à tout cela, à part évidemment le maintien d'un solide esprit chrétien qui met au regard de chacun sa destinée surnaturelle, c'est l'amélioration de la situation matérielle des travailleurs par les moyens que dictent la sagesse et l'expérience: syndicats, coopératives, caisses d'épargne, etc...; et de façon spéciale pour les maux que nous avons indiqués: les assurances sociales.



SERIEZ-VOUS PRÊTS?

Si par maladie, accident, ou toute autre circonstance vous ne pouviez plus gagner, auriez-vous des économies pour vous aider à vivre? Seriez-vous prêts?

La banque a une succursale près de chez vous et accueille avec la même courtoisie tous ses clients.

BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

SIÈGE SOCIAL: MONTRÉAL

Assurance-accidents

En fait d'assurances sociales, nous n'avons dans notre province que l'assurance-accidents du travail. De par la Loi, les employeurs sont responsables de tout accident qui arrive à leurs ouvriers du fait ou à l'occasion de leur travail. On connaît les données générales de cette Loi et il n'entre pas dans le cadre de cet article d'en faire la critique. Notons seulement qu'elle a le grave défaut de ne pas donner de rentes viagères à ceux qui souffrent d'incapacité permanente totale ou partielle et qu'en conséquence elle ne résout que partiellement le problème des accidentés du travail. Notons aussi que le fait de dispenser des obligations de la Loi les employeurs de moins de sept ouvriers la rend inopérante dans une multitude de cas. Notons, enfin, que l'assurance collective d'Etat faciliterait la correction des deux graves défauts que nous signalons en enlevant du domaine des entreprises qui doivent coûte que coûte rapporter des dividendes, l'assurance qui protège les patrons contre le risque d'accidents de leurs ouvriers.

Assurance-Maladie

Les syndicats ouvriers possèdent des caisses d'assurance-maladie qui fonctionnent assez bien, mais celles-ci sont forcément limitées aux adhérents et

n'embrassent pas la totalité de ceux qui sont exposés au risque maladie. Il en est de même des compagnies ou des mutuelles qui font l'assurance-maladie; elles ne protègent qu'une partie relativement faible de la société et surtout ceux qui pourraient, même sans ces secours, traverser facilement l'épreuve du chômage forcé et des dépenses supplémentaires qu'entraîne la maladie.

On doit commencer à étudier un plan d'assurance nationale maladie obligatoire. Il ne faut s'exclamer ni crier à l'innovation. La « Gazette du travail » dans son No de novembre 1929 en page 1267 cite le rapport de la Commission sur l'assurance maladie — chômage de l'Afrique du Sud : « Depuis le commencement du XXème siècle, dit le rapport, plus de vingt Etats ont adopté des lois obligatoires d'assurance-maladie pour la protection de leurs nationaux, tandis que dans plusieurs autres une action dans cette direction est actuellement en voie d'étude. » Soyons assurés que nous ne faisons partie ni de la première ni de la deuxième catégorie; nous n'avons pas d'assurance maladie nationale et nous ne nous préoccupons guère de la préparer. L'Afrique du Sud aura bientôt l'assurance-maladie nationale couvrant les travailleurs des districts industriels. Tous les employés gagnant moins de \$2,000. et plus de \$300. par année tomberont sous la protection de cette loi, si le Parlement de l'Afrique du Sud l'adopte, comme ce semble probable.

Dans le but de donner une idée des calculs actuariels de ce système d'assurance, nous résumerons brièvement le plan proposé. Le système d'assurance proposé est contributoire. Patrons et employés sont appelés à verser des cotisations. Contributions et prestations sont proportionnées aux salaires des assurés.

ENCOURAGEZ

NOS

ANNONCEURS

Ainsi les ouvriers qui gagnent de \$1,600. à \$2,000. par année auraient à payer 56 sous par semaine; le patron ajouterait la même somme. Les indemnités dans ce cas sont les suivantes : 56 shellings, soit \$14,00 par semaine pour l'assuré; à peu près \$3.50 pour l'épouse et \$1.75 pour chaque enfant de moins de 16 ans. L'indemnité est payable 26 semaines à taux complet et 26 semaines à cinquante pour cent du taux normal. Il faut une participation de 6 mois à la caisse avant d'avoir droit à ses prestations. Les trois premiers jours de maladie ne sont pas payables. L'employé chômeur qui ne peut payer ses contributions n'est pas considéré comme retardataire pour les six premières semaines. Au bout de ces six semaines, il est rayé de la liste des assurés et s'inscrit de nouveau lors de son réembauchage.

Nous avons donné l'exemple de la catégorie des ouvriers hauts salariés. Les ouvriers qui gagnent de \$300. à \$450. par année ne paient que six sous de contribution hebdomadaire; le patron, 25 sous. La prestation dans ce cas de un dollar par semaine pour l'assuré; 25 sous pour l'épouse; 12 sous pour chaque enfant de moins de 16 ans.

On le constate, la marge entre la plus haute et la plus basse prestation est très forte. Cela est sans doute attribuable à la différence de niveau de vie des ouvriers blancs de celui des métis ou des naturels travaillant dans l'industrie.

A tout évènement, le projet d'assurance semble avoir été sérieusement préparé et il pourra éclairer toute discussion de notre future commission des assurances sociales.

Reste à savoir si tel système d'assurance maladie est opportun chez nous. Nous répondons sans hésitation dans l'affirmative. La maladie est cause de

pauvreté et de misère pour un grand nombre de familles de salariés. Il faut avoir bien peu le commerce des faibles et des humbles pour ignorer les tristes répercussions d'une maladie tant soit peu longue du gagne-pain. C'est une sage mesure d'administration publique que de forcer les imprévoyants ou d'aider les petits salariés incapables de faire des économies à s'assurer contre le risque-maladie.

Assurance-vieillesse et invalidité.

Le gouvernement de la province de Québec n'a pas accepté encore de coopérer avec le gouvernement fédéral pour l'établissement d'une pension de vieillesse. Cependant cinq provinces du Dominion ont déjà mis en opération chez elles la loi fédérale. En Australie et en Afrique du Sud, une loi de ce genre, c'est-à-dire non contributoire, est en existence. Qu'attendons-nous ?

Dans le Québec, (celà dépend peut-être de notre ascendance latine) nous aimons toujours mieux verser l'encre et laisser libre cours à notre verbiage que de délier les cordons de notre bourse. La loi fédérale en effet a fait parler bien des gens et a donné l'occasion à d'autres de se fendre de très longs articles. Nous sommes encore en face de rien. Dans l'intervalle, notre bon peuple du Québec verse à titre de contribuable fédéral une

Rés. 6879, St-Denis
Tél. CA. 0799

ALDÉRIC BLAIN, M.A.L.

de

Blain et Beaudoin, Avocats
Immeuble Duluth, Ch. 22.

LAncaster 4469

84 Ouest, rue Notre-Dame

MONTRÉAL

large part des pensions aux vieillards des autres provinces et laisse les siens dans la dèche. La Gazette du travail de novembre 1929 (page 1262) nous révèle qu'au 30 septembre 1929, la Colombie-Britannique, l'Alberta, le Manitoba, la Saskatchewan, les Territoires du Nord-Ouest ont versé à leurs pensionnés \$4,000,000. Le gouvernement fédéral a payé la-dessus \$2,000,000. Nous pouvons admettre que la province de Québec a fourni \$500,000 sur ces deux millions. L'an prochain, Ontario aura emboîté le pas et paraîtra aux statistiques; l'Alberta aura payé 12 mois de pension car les statistiques actuelles ne couvrent que deux mois pour cette province; c'est dire que nous donnerons notre million facilement. Ce n'est guère tenable !...

Il y a un fait certain, c'est que la province de Québec finira par emboîter le pas. Mais pourquoi tant tarder?... Pourquoi ?...

Il ne s'agit plus en l'occurrence de discuter d'un système contributoire qui peut avoir des avantages d'ordre social. Il s'agit de faire face à un fait accompli. Ayons donc le courage de notre situation comme partenaire de la Confédération... Surtout, n'allons donc pas jeter notre argent si précieux à ceux qui sont plus riches que nous.

Tél. BELair 1794

MOINEAU & GUIMOND

Limitée

BOIS et CHARBON

**Eco-sais - Gallois - Américain
et Canadien.**

5562, rue Saint-Hubert

MONTREAL

Dans notre opinion, il n'y a donc pas à songer à la création d'un système d'assurance-vieillesse. C'est une parfaite lubie de croire que le gouvernement fédéral fera machine en arrière et accommodera sa loi aux exigences du Québec.

Dans le cas d'invalidité, il serait excellent de créer une assurance greffée sur celle que l'on pourrait établir contre le risque-maladie. Il va sans dire que tout accidenté du travail recevant une rente déterminée durant une période de temps fixée par la Loi des accidents, ne devrait pas recevoir de prestation supplémentaire durant l'existence de sa rente; cette prestation ne devrait être versée qu'à l'extinction de la rente de l'accidenté.

Assurance-chômage

Enfin, se pose aussi chez-nous le problème de l'assurance-chômage. Les crises de chômage sont régulières, intenses et s'accroissent en raison directe du développement de notre industrie. Qu'on n'aille pas croire que la situation s'améliorera; au contraire, elle ira s'aggravant d'année en année. Désire-t-on ne trouver aucun palliatif à la situation et laisser à la charité privée le fardeau trop lourd de la supporter? A-t-on peur d'emboîter le pas à suite des pays qui ont déjà organisé des caisses nationales de chômage, sous prétexte que c'est verser dans un vague socialisme qu'on ne peut définir?

Il faut donc que nos gouvernants se préoccupent d'étudier le problème afin d'être en mesure de lui apporter une intelligente solution. Que si l'on prétend que le Canada et la province de Québec, comme toutes autres provinces du Dominion, sont prospères, nous disons que c'est le temps le plus propice pour établir un système d'assurance-chômage. La Commission d'enquête de l'Afrique Sud déclare dans son rapport :

« Si on attend pour appliquer ce système que le problème du chômage ait été accentué par une crise industrielle, il constituerait un fardeau additionnel pour l'industrie juste dans le temps où elle serait le moins en mesure de le supporter ».

Notre indice chômage est sensiblement le même que celui de l'Afrique du Sud. L'étude des recommandations de la Commission peut déjà nous donner d'utiles directives.

La Commission pose avec raison le principe que l'assurance-chômage doit être contributoire. Les ouvriers étant les bénéficiaires de l'assurance-chômage, il n'est que juste qu'ils soient appelés à l'alimenter pour une bonne part. L'état par ailleurs, étant donné que les causes de chômage ont dans une certaine mesure un caractère national, doit défrayer une partie du coût de l'assurance. Enfin, le patronat doit cotiser pour sa part à cette caisse, s'il est vrai que l'industrie pour fonctionner normalement, exige une réserve de main d'oeuvre disponible; le patronat dans son ensemble doit pourvoir aux besoins des ouvriers sans travail, tout comme il pourvoit à l'entretien des machineries non-productives, en cas de chômage.

Il sera intéressant de connaître là aussi les calculs actuariels de l'assurance en voie d'être organisée.

Les ouvriers sont divisés en catégories d'après les salaires qu'ils gagnent; les cotisations sont proportionnées à ces salaires; les prestations également sont mesurées d'après les cotisations versées.

Ainsi les ouvriers qui gagnent de \$300. à \$450. par année paient 10 sous par semaine; leurs patrons paient 14 sous. Ils reçoivent en temps de chômage l'indemnité suivante : l'assuré,

\$3.00, l'épouse, 0.75 sous; chaque enfant en bas de 16 ans, 0.30 sous.

Les ouvriers qui gagnent de \$450. à \$2,000. par année paient 16 sous par semaine; leurs patrons ajoutent 16 sous. Ils reçoivent en temps de chômage les sommes suivantes : l'assuré, \$4.00; l'épouse \$1.00; chaque enfant en bas de 16 ans, 50 sous. Cette indemnité est hebdomadaire.

Dans le rapport de la Gazette du travail, les chiffres sont en monnaie anglaise; nous en donnons l'équivalent approximatif en monnaie canadienne.

L'assuré ne prend droit aux indemnités que s'il a cotisé un minimum de 26 semaines durant deux années. L'assurance ne verse pas plus de 36 prestations hebdomadaire par année.

On conviendra que les indemnités n'ont rien d'exagéré. Dans le cas des plus élevées, une famille de 5 personnes recevrait les sommes suivantes : le père, \$4.00; la mère, \$1.00, les enfants : \$1.50 soit au total de \$6.50 par semaine. C'est tout juste pour solder humblement la dépense de nourriture.

Mais c'est tout de même quelque chose et avec les légères économies que l'ouvrier a pu réaliser, celui-ci est en mesure de traverser la crise du chômage sans recourir au crédit devenu de plus en plus

Etablie en 1865

Z. Limoges & Cie, Ltée

Beurre, Oeufs, Fromage

22-28 rue William, Montréal

Téléphone: MArquette 3548

difficile, sans surtout faire appel à la charité publique. Imaginez-vous bien d'autre part que le moral de l'ouvrier qui reçoit une prestation de caisse d'assurance tombe moins vite que celui de l'ouvrier qui doit reposer sur l'assistance aléatoire des coeurs généreux.

Il est à noter aussi que ces indemnités sont assez faibles pour ne pas laisser germer l'idée dans la tête du travailleur de chômer volontairement; elles atteignent à peine 30% pour cent du gain normal moyen des sans-métier. Elles empêchent tout simplement une famille de souffrir de la faim: c'est un minimum que les coeurs les plus durs peuvent bien accorder!...

Il restera chez nous une difficulté de juridiction à solutionner. Ces assurances doivent-elles être établies par l'administration fédérale ou par l'administration provinciale? L'esprit de notre législation nous fait opiner que nos jurisconsultes se prononceront plutôt en faveur de la responsabilité provinciale et municipale qu'en faveur de l'intervention fédérale. Par ailleurs, nous devinons que les autorités fédérales accepteraient de meilleure grâce un plan d'assurance-chômage que les autorités provinciales ou municipales. Il est dans l'intérêt du bon fonctionnement d'un tel

système d'assurance qu'il prenne un caractère national. Le refus de coopération d'une ou de plusieurs provinces est toujours probable et il sapera l'efficacité de l'assurance-chômage.

Nous souhaitons de voir le jour où les administrations publiques fédérale, provinciales et municipales se décideront à envisager le problème courageusement et généreusement. Tôt ou tard, ils le devront.

Les convertis nous opposeront: « Votre système d'assurance est beau et désirable dans ses effets sociaux, mais où prendrons-nous l'argent? » Ouvriers et patrons cotiseront pour leur part. Le gouvernement fournira la balance. Et le gouvernement imposera les riches. Quand il s'est agi de payer des centaines de millions pour défendre la civilisation et l'hégémonie commerciale de certaines puissances, les parlements n'ont pas hésité à les voter. On a même créé l'impôt sur le revenu; qu'on l'augmente, s'il le faut. Ceux qui paieront ne souffriront pas dans leur chair; ils souffriront dans leur luxe. Mieux vaut une nation dont les citoyens vivent modestement qu'une nation où d'inhumaines misères sont cotoyées par de provoquantes richesses!

Gérard TREMBLAY.



Beau Témoignage des Postiers

Il y a déjà quelque temps que l'Association des employés des postes a tenu l'élection de ses officiers. L'Association est affiliée depuis plusieurs années déjà aux syndicats catholiques et ceux-ci suivent avec intérêt ses diverses activités.

Le président nouvellement élu, M. E. Lamontagne, a prononcé, à l'occasion de la cérémonie d'installation des officiers un solide discours que nous sommes heureux de publier. Les sentiments de fidèle attachement au syndicalisme catholique qu'il contient, honorent celui qui l'a prononcé et la VIE SYNDICALE se plaît à l'en féliciter.

* * *

Monsieur le président,
Mes chers confrères.

« Le 6 de novembre, par un vote tel que les annales de notre groupement n'en ont jamais fait mention, au-delà de 90% des membres choisissaient le nouveau bureau de direction. Par une faible majorité, mais laquelle je considère comme très substantielle, vu les circonstances qui m'ont empêché de me mêler à la lutte, vous m'avez élu votre président. Je me hâte immédiatement de remercier mes nombreux amis, qui non contents de m'écrire, de faire le voyage à Sainte-Rose pour me solliciter à poser ma candidature, ont bien voulu organiser la propagande nécessaire et ainsi assurer le succès de leurs efforts. Je me réjouis avec eux de voir leur entreprise réussie, sachant leur ardent désir de faire de notre association le meilleur groupement postal du Domi-

nion. Mes sincères remerciements à ceux qui ont bien daigné voter pour moi, espérant avec eux qu'ils ne seront pas complètement déçus dans les espérances qu'ils fondent sur mon élection à la présidence. Je me plais à réclamer aussi une bonne part du vote donné en faveur de M. Mousseau-Drapeau et remercie ces derniers, au nom de notre association, des intentions droites et sincères qu'ils ont mises dans leur conviction. Qu'on me permette de saluer mes confrères du bureau de direction et de les assurer qu'ils trouveront toujours en moi, sinon l'homme parfait, du moins un associé toujours prêt à seconder leur travail, à étudier avec eux tous les problèmes nous affectant, à les faire profiter du peu d'expérience que je possède. J'espère et, je souhaite ardemment, que la bonne harmonie règne dans nos délibérations et que la franchise soit à la base de tous nos rapports.


J'admire la façon dont M. Mousseau-Drapeau a conduit sa campagne et si mes renseignements sont exacts, je n'ai aucune raison de les mettre en doute, c'est la première fois qu'une élection, sous le système actuel, se fait avec autant de modération. Je le félicite sincèrement du calme qu'il a su maintenir parmi ses partisans.

Il me fait plaisir et, j'ai bien l'honneur, de saluer dans la personne de notre directeur des Postes, les autorités postales. J'ai l'avantage d'avoir vécu avec lui une heure sombre de notre histoire et je puis vous assurer que j'ai rencontré chez lui, un coeur d'or, comprenant la situation du gagne-petit et désireux de mettre son intelligence et sa sympathie éclairée au service de nos revendications. Qu'il veuille agréer l'hommage de notre exécutif et rester assuré que nous n'entrons en fonction qu'avec

Enseignement Technique

DE LA

Province de Québec



Largement subventionnées par le gouvernement provincial, les écoles techniques fournissent aux jeunes gens l'occasion d'acquies, à très peu de frais, les connaissances nécessaires pour devenir des compétences dans les diverses branches de l'industrie. Ouvriers experts, contremaîtres, surintendants, patrons, tels sont les postes auxquels peuvent aspirer ceux qui ont reçu une formation technique.


L'enseignement donné est théorique et pratique ; laboratoires et ateliers sont des mieux outillés.

COURS DU JOUR

Les cours du jour comprennent trois années d'études. Il est délivré des diplômes en mécanique, électricité, dessin, ébénisterie, modelage, menuiserie, forge, fonderie, etc. Les élèves y sont admis après leurs études primaires. Des bourses du gouvernement sont accordées aux élèves méritants et peu fortunés.

COURS DU SOIR

Le soir on y enseigne tous les métiers de base qui s'exercent dans l'industrie, et les prix sont à la portée de toutes les bourses.



DIRECTION GÉNÉRALE

1430 RUE ST-DENIS,

MONTREAL

des intentions harmonieuses, résolu à ne traiter les situations que nous référerà la confiance de nos confrères qu'en coordonnant les besoins du service qui nous emploie et nos désirs de bien-être.

C'est avec joie que nous voyons à la tête de notre bureau de poste, dans les circonstances actuelles, un homme qui sait allier à l'expérience du service, une haute culture intellectuelle, soutenue par une énergie constante. Nous souhaitons que Dieu lui conserve la santé, assurés que nous aurons toujours en lui, un bon ami, sinon un père toujours bien disposé.

L'histoire des Postes à Montréal est en train d'écrire une nouvelle page. Nous nous réjouissons avec le commerce, l'industrie et la population, des bonnes dispositions de notre maître général des Postes en faveur de la Métropole. M. Le Directeur peut être certain que nous contribuerons dans la mesure de nos faibles moyens au progrès rêvé.



Les imprimeurs de la « Vie Syndicale »
font une spécialité de rapports,
périodiques, revues. Bon ouvrage
exécuté à prix raisonnables, **DANS**
LE TEMPS CONVENU. Correc-
tions réduites au minimum par la
compétence du personnel.



Thérien Frères LIMITÉE

Imprimeurs-Éditeurs-Relieurs

509, rue GOSFORD, MONTRÉAL

(Vis-à-vis l'Hôtel de Ville)

Tél. HARbour *5288

Nous profitons de la circonstance, M. le Conseiller moral, pour présenter à Sa Grandeur Mgr Gauthier, l'hommage de notre religieux respect. Nous nous rappelons qu'en 1924, notre archevêque, unissant sa paternelle affection au dévouement de Mgr McNeil de Toronto, ne dédaignait pas d'ajouter à ses onéreuses occupations en nous soutenant de sa haute influence. C'est avec une émotion reconnaissante que je profite de la circonstance pour vous prier de lui transmettre nos remerciements. Fidèle aux directions des Souverains Pontifes, depuis Léon XIII, il a bien voulu diriger son clergé vers le devoir social et si Mgr Bourget a mérité le titre d'évêque des communautés, notre archevêque méritera certainement celui d'évêque des travailleurs, unissant ainsi, à quelques années de distance le travail à la prière.

Messieurs, n'ayant pas eu l'occasion de vous rencontrer pendant la bataille, je n'ai pu avoir celle de vous exposer mes projets. Dans le travail de notre association les circonstances y sont pour beaucoup. Les problèmes se posent d'une façon assez irrégulière et leurs solutions reposent sur une foule d'aléas, de la sympathie de nos officiers, à l'ordre en conseil ou au texte légal. C'est dire qu'il est très difficile d'établir à l'avance un programme défini et de prendre une directive inflexible. Cependant les problèmes qui sont déjà à l'étude et qui forment le gros de nos réclamations recevront de ma part la plus sérieuse considération et je ferai tout en mon pouvoir pour susciter une solution qui vous soit acceptable et profitable. Le système de pension, le salaire, les examens, le travail du dimanche, les promotions, la classification du travail féminin, etc., etc., sont autant de questions qui, depuis un certain nombre d'années viennent continuellement sur le tapis vert de nos délibérations. Je ne m'aventurerai pas à promettre que seul mon apparition fera évanouir ou fuir toutes les objections, je n'aurai pas la fatuité de vous dire que seul je puis trancher le noeud qui les tient encore parmi les choses du possible. Je n'ignore pas que notre association n'est pas la seule à rencontrer les mêmes difficultés et qu'il existe des corps centralisateurs dans ce

qui peut affecter tous les employés. J'apporterai cependant sur tous les sujets nous concernant la meilleure bonne volonté. Désireux de servir, sachant que tout homme doit avoir sa part d'action dans le relèvement moral et matériel de la société, je ne me faufile pas et vous me trouverez, tel un bon soldat, toujours à l'avant-garde de l'action. Si, dans les revendications générales, tout travail individuel est souvent préjudiciable à la cause, dans les redressements particuliers ne se rapportant qu'à quelques personnes, il y a un vaste champ dans lequel les qualités personnelles peuvent jouer librement. J'apporterai sur ce terrain mes connaissances du service et mon désir d'être utile à chacun de vous en particulier.

Que l'on ne s'attende pas cependant à ce que je prenne des allures de matamore vis-à-vis les autorités locales, ou départementales. Nos supérieurs sont naturellement bien disposés envers nous et si quelques individus ont eu et ont encore à se plaindre dans des cas particuliers, on peut rejeter les torts sur la faiblesse inhérente à la nature humaine. Ils sont hommes comme nous et susceptibles de subir toutes sortes d'influences soient internes, soient externes. J'ai été témoin dans certains cas d'une très grande sympathie de leur part et d'un oubli complet des fatigues et des ennuis que leur causait le règlement de certaines situations. Plaise à Dieu que les relations avec les autorités locales ou autres se ressentent toujours du désir mutuel de s'entraider et il me semble pour moi qu'il n'y a aucune raison qu'il en soit autrement.

Le temps du servage est passé et la société traverse aujourd'hui une période de sa vie dans laquelle la situation faite au travailleur est à l'ordre du jour. Il est inutile et même dangereux de crier sus au bolchévisme si on n'apporte pas à l'ouvrier un état acceptable. On peut comprimer pour un temps son mécontentement, mais telle la marmite de Papin, il éclatera et brisera ceux qui le contraignent. Voyez dans l'ordre religieux, la foi baisse, dans l'ordre social, la licence est de plus en plus grande. Il faut nécessairement essayer de remonter le courant. On n'y parviendra pas

uniquement par l'enseignement moral théorique, mais on y réussira en joignant à ce dernier la sympathie pratique. Le Christ sur la montagne aurait bien pu se contenter de sa parole divine, mais s'il était Dieu, Il était homme aussi et sachant que la foule qui le suivait avait faim, Il fit un miracle pour la nourrir. Nous ne demandons pas des miracles et nous laissons à la divine Providence le soin d'en faire, s'il en est besoin; nous voulons prouver à Dieu que nous ne sommes pas tout à fait indignes de son paternel intérêt en travaillant à l'amélioration de notre sort matériel.

En 1830, plusieurs petits états, connus sous le nom de Pays-Bas, obtenaient, après des luttes religieuses et civiles séculaires, leur complète indépendance et devenaient dans le concert européen un des plus admirables pays : la Belgique. Ce succès n'était dû qu'à l'union constante du peuple avec ses chefs en face des intérêts des nations euro-

Émile Nap. Boileau, Ulric Boileau
Sec.-Trés. Prés.-Gérant

Bureau :

Tél. CHerrier 3191-3192

ULRIC BOILEAU, Limitée

ENTREPRENEURS
GÉNÉRAUX

ÉDIFICES RELIGIEUX.



4869, rue Garnier, Montréal

péennes puissantes et l'arme à la main, et les exactions constantes de la Hollande. Pas un instant le courage des lutteurs ne faiblit. Persécutions, châtiments, trahisons, ce peuple subit toutes les épreuves, n'ayant en vue que le succès final.

La civilisation et la société ont été bien payées du geste accordant à ces héros la liberté politique et religieuse.

En 1914, la même énergie qui animait les ancêtres s'opposa à la force brutale au service d'idées sapant les bases de la civilisation et de la liberté humaine. Toutes les nations, même l'ennemie, se levèrent comme un seul homme pour admirer ce peuple héros qui, comme David, s'opposait au nouveau Goliath.

Où la Belgique a-t-elle puisé le courage qui ne s'est jamais démenti, qui lui a inspiré cette confiance inébranlable,

qui l'a revêtu de ce bouclier impénétrable ? Après la volonté divine, dirigeant l'histoire des nations, les Belges sont redevables à l'union des différentes aspirations des races composant leur agglomération et à la confiance en leurs chefs.

Comme cet admirable peuple, dans un ordre plus modeste mais non moins influent au point de vue social, unissons nos forces individuelles. Travaillons à opposer au matérialisme et à l'égoïsme des puissants de la société, l'union de nos faibles volontés, la constance dans nos revendications, la confiance en nos chefs, convaincus qu'en agissant ainsi non seulement nous améliorerons notre sort, mais opposerons à la vague des appétits irréfléchis la meilleure barrière à leur force dévastatrice et démoralisante.

Comme pour la Belgique, que nos armes portent « L'union fait la force ».

ENRAYEZ ce RHUME

car le NEGLIGER serait vous exposer aux plus graves périls.

Pour quelques sous vous pouvez vous procurer ce que la science, l'expérience et le capital réunis peuvent produire de plus parfait pour vous protéger efficacement, c'est le

Sirop du Dr J. O. LAMBERT

Une forte dose prise au réveil et au coucher prévient TOUX, RHUME, BRONCHITE, CATARRHE, ASTHME, CROUP, GRIPPE, Etc., Etc. Pour tous les âges et toutes les classes.

EN VENTE PARTOUT.

LA PLUS GRANDE VENTE SANS EXCEPTION

Dr J. O. Lambert Limitée, 2234, rue St-Antoine, Montréal.

25, rue des Petits-Hôtels, Paris, France.
22, de la Glacière, Bruxelles, Belgique.

13, Aldwych, W.C., London, England.
17, Front Street, Troy, N. Y., U.S.A.

A l'occasion des Fêtes



Les Fêtes invitent aux réjouissances dans toutes les familles. On reçoit les parents, les amis et l'hospitalité veut qu'on fasse des « politesses ».

Laissez-nous, camarades, vous prémunir contre le danger des boissons frelatées. Soyez en garde contre les vendeurs de liqueurs, hors la loi; ils distribuent des poisons morbides qui tuent le corps et l'esprit, et ils vous exposent à des représailles.

Pourquoi ne pas faire usage de nos bons vins de France ?

Nous avons un commerce autorisé et responsable dans notre province qui vend à des prix très modérés des vins légers de toute première qualité.

Ce devrait être là le breuvage des Fêtes de tous les hommes pondérés, il est sain, peu alcoolisé et ne conduit à aucun abus.

*Accordez
votre préférence aux bons vins légers de France !*

A TRAVERS LA VIE SYNDICALE

Syndicat de l'auto-voiture.

Le Syndicat catholique de l'auto-voiture a procédé à l'élection de ses officiers pour l'année 1930, le 9 décembre dernier, avec le résultat suivant :

Président, H.-T. Lachapelle; 1er vice-président, D. Pilon; 2ème vice-président, J. Vaillancourt; secrétaire-archiviste, A. Comtois; secrétaire-financier et agent d'affaires, E. Galarneau; trésorier, U. Langlois; commissaire-ordonnateur, G. Legault; maître-de-cérémonies, E. Brisson, sentinelle, P. Lahaise.

Syndicat interprofessionnel.

Egalement, le Syndicat interprofessionnel a renouvelé le mandat de ses officiers avec le résultat qui suit :

Président, Alf. Charpentier; vice-président, Roméo Granger; secrétaire-archiviste, Jean Granger; secrétaire-correspondant, P. Laganière; trésorier, O. Varin; sergent d'armes, Raoul Granger; vérificateurs: MM. Bouchard et Perron.

Le Syndicat interprofessionnel compte dans ses rangs un bon nombre d'employés du garage municipal. Ceux-ci ont demandé l'appui des syndicats catholiques en vue d'obtenir quelques améliorations de salaire. Les conditions de travail actuelles sont de beaucoup inférieures à celles qui existaient avant 1921. Les salaires entre autres sont d'au moins 20% inférieurs et ils s'échelonnent selon une échelle fort capricieuse.

Le représentant du Syndicat a entrevu M. J.-A.-A. Desroches, président du comité exécutif municipal, pour présenter la requête des garagistes. On a promis d'y voir, à l'occasion de la révision du budget. Un mémoire a été envoyé à chacun des membres de l'exécutif à part celà. On attend encore les conséquences des démarches syndicales.

Cordonniers-syndiqués.

L'industrie de la chaussure n'est guère active à Montréal et la liste des chômeurs inscrits au tableau noir, s'allonge démesurément. A quoi cette régression de l'emploi est-elle due? Nous serions en peine d'en démêler les causes sans doute multiples. En attendant, nos syndiqués souffrent de chômage et le Syndicat a plus de misère à faire le recrutement et la collection des contributions hebdomadaires.

Malgré tout, la propagande se fait avec énergie et succès. M. G. Laurier, agent d'affaires, nous annonce que depuis une quinzaine, une quarantaine de membres nouveaux se sont inscrits et ont été initiés. Les travailleurs ont de plus en plus confiance au Syndicat des cordonniers qui sait prendre la défense de leurs intérêts avec la plus belle énergie.

A noter que le local No 6 pour le personnel féminin des ateliers qui a failli entrer dans l'ombre à jamais, s'est fort heureusement ressaisi et a vu grandement accroître ses effectifs. Les officières de ce local sont des femmes intelligentes.

actives et dévouées. Elles s'appliquent à faire de leur groupement une organisation solide, capable de répondre aux besoins professionnels des femmes qui travaillent dans l'industrie de la chaussure.

Journaliers syndiqués.

Nos journaliers sont depuis quelque temps aux prises avec le problème du chômage. Plusieurs gros chantiers, tel celui de l'Université de Montréal, ont suspendu leurs opérations. Beaucoup de constructions sont avancés au point de ne plus requérir le personnel des journaliers. Par ailleurs, on annonce que certaines constructions sont retardées jusqu'au printemps. C'est bien malheureux pour nos pères de famille qui doivent entrevoir la saison d'hiver sous un triste décor.

Nous demandons avec insistance que la ville hâte le commencement des travaux qui ont été votés par le Conseil. Notons le tunnel de la rue Jean-Talon, l'égout collecteur de Ville-Emard, le tunnel de la rue Hochelaga, la construction d'une entrée au pont de Longueuil (qu'on devrait appeler pont Jacques-Cartier, en l'honneur du découvreur de l'île de Montréal), etc. . . .

Tous ces travaux doivent commencer et ils ne commencent pas. Ces retards ne font rien à nos édiles, mais les ouvriers tirent la langue durant le temps. Qu'on agisse donc avec énergie et rapidité.

Il serait regrettable aussi que la Commission scolaire catholique ou tout autre corps public remette au printemps certaines constructions déjà commencées,



La Rédaction et l'Administration de la Vie Syndicale

*présentent à ses annonceurs et à ses lecteurs
à l'occasion de la Noël et du
Nouvel An ses vœux les plus
sincères de bonheur et
de prospérité.*

sous prétexte qu'on ne doit pas faire de construction en béton armé l'hiver.

Qu'on n'oublie pas une chose : il est essentiel que l'on donne à nos honnêtes ouvriers le moyen unique de gagner le pain quotidien. Les difficultés que l'on peut rencontrer dans la construction d'hiver sont inférieures en conséquence au fait de laisser dans la misère les masses ouvrières.

Syndicat des plombiers.

Le Syndicat catholique des plombiers qu'on croyait mort ou mourant est bel et bien vivant et vigoureux. La campagne de propagande de ces derniers temps lui a amené une quarantaine de nouveaux membres et les perspectives de succès sont encore plus grandes pour le printemps prochain. Il ne s'agit que d'obtenir la coopération intelligente de tous nos amis. C'est ce qui a été fait.

Il ne se passe pas de semaine sans que le Syndicat donne des positions à ses membres et sans que de nouveaux adhérents s'inscrivent.

A sa dernière assemblée, le Syndicat a procédé à l'élection de ses officiers. M. G. Durand a été élu au poste de président. Un bureau complet de nouveaux officiers a été formé.

Syndicats de l'imprimerie.

Les syndicats catholiques de l'imprimerie vont très bien. Les contrats de travail ont été renouvelés, au cours de l'automne. Les salaires ont été réajustés, tel qu'il a déjà été annoncé dans les chroniques ouvrières. Pressiers de journaux : \$1.00 d'augmentation; relieurs \$1.25. Plusieurs typos et pressiers de travaux de ville ont obtenu des réajustements considérables de salaire.

Le Conseil d'imprimerie a donné une soirée importante et fort réussie le 10 décembre dernier. C'est M. l'abbé J. Judes, nouvel aumônier des syndicats de l'imprimerie, qui a donné la conférence. Il a parlé de St-Pierre de Rome et du Vatican, illustrant ses descriptions de projection lumineuses. Deux cents membres et leurs épouses assistaient à cette belle soirée que présidait M. Albert Charpentier.

M. C. Paquette, président de la Fédération de l'imprimerie, a présenté à cette occasion une magnifique pipe en écume de mer à M. G. Tremblay, agent d'affaires des syndicats de l'imprimerie. C'était un témoignage de satisfaction rendu par les syndiqués à M. Tremblay. Celui-ci a remercié avec émotion.

Directeurs : — Dr J.-P. Marin, S.-J. Granger, M. Lefils, Albert Tanguay, G.-N. Monty

MONTY, LEFILS & TANGUAY

POMPES FUNEBRES

CHAMBRES MORTUAIRES SERVICE D'AMBULANCE

Administrateurs de
La Compagnie Générale de Frais Funéraires, Limitée

1926, RUE PLESSIS, près Ontario AMherst 8900

«AURES HABENT . . .»

«Aures habent et non audiunt.» «Ils ont des oreilles et n'entendent pas.»

La parole du Seigneur restera éternellement vraie : « Ils ont des oreilles et n'entendent pas ». C'est-à-dire qu'ils ne veulent pas comprendre. M. Hachette a trouvé la condamnation du syndicalisme national dans les récentes paroles que SS. Pie XI a prononcées à l'endroit des missionnaires catholiques, en adjurant ceux-ci de ne pas faire de nationalisme dans le champ des missions et en leur rappelant que ceux qui travaillent dans le champ du Seigneur ne doivent pas se mêler aux affaires temporelles. Nous n'avons pas le texte officiel des paroles du Saint-Père, mais nous croyons que leur signification générale reste fidèle de la façon dont nous les résumons. J'ai lu moi-même ces paroles et j'ai admiré la sagesse de leur inspiration. Il ne m'est pas même venu à l'idée d'en faire, par analogie, l'application à notre mouvement.

Mais le docte et machiavélique M. Hachette avait trouvé son affaire et à la façon des Pharisiens qui voulaient perdre le Christ, il nous pose une question qu'il croit bien maligne : « Dic turbæ ». Dis à la foule l'interprétation qu'il faut donner aux paroles du Souverain Pontife. M. Hachette, quoi qu'il en dise, les a interprétées, à sa façon, ces paroles et comme toujours en forçant leur sens jusqu'à la déformation.

M. Hachette aurait pu tout aussi bien en donner une sage interprétation, ou plutôt n'en pas donner car elles étaient très claires par elles-mêmes. Mais M. Hachette a une cause parfois difficile à défendre et il ne faut pas qu'il manque

l'aubaine d'un texte pontifical qu'il peut tourner, en le torturant, à l'avantage de l'internationalisme américo-neutre.

Eh bien, M. Hachette, pour les vôtres comme pour les nôtres, je prouverai l'évidence. Le Souverain Pontife, dans son allocution aux représentants des missions catholiques, les a mis en garde contre un mal qui a existé et qui existe encore, mais qui est en voie de disparaître : le nationalisme ou le chauvinisme dans les missions. Quand un missionnaire va propager l'Évangile, ce n'est plus un Français, ni un Allemand, ni un Espagnol qui prêche la parole de Dieu, c'est un apôtre de Notre-Seigneur qui a dit à ses disciples : « Allez, enseignez toutes les nations ; baptisez-les, etc. . . » Les rivalités de races doivent s'effacer. Bien plus, les naturels et indigènes d'un pays doivent aussitôt que possible avoir leur propre clergé et leur épiscopat. Pour souligner ses directives, le Souverain Pontife a sacré de ses propres mains, l'an dernier, croyons-nous, six évêques chinois. Missionnaires européens ou américains doivent s'effacer et laisser, quand c'est possible, aux prêtres indigènes suffisamment dignes la responsabilité de la plénitude du sacerdoce qu'est l'épiscopat. L'Église catholique y gagnera ; elle n'est la propriété d'aucune race, d'aucune civilisation ; elle est catholique, c'est-à-dire universelle.

En effet « ceux qui travaillent dans le champ du Seigneur ne doivent pas se mêler aux affaires temporelles », c'est-à-dire ne doivent pas faire de chauvinisme, ne doivent pas attacher plus d'im-

portance à la gloriole nationaliste qu'à l'esprit chrétien. Si l'on défie sa patrie terrestre, comment peut-on travailler librement pour la patrie céleste ?

C'est la même direction substantiellement qui nous a été donnée par le Saint-Siège, lors des difficultés de l'enseignement du français dans les écoles des provinces anglaises.

En quoi ces paroles et ces directives peuvent-elles s'appliquer au syndicalisme catholique ? Nous ne le voyons pas. Il s'agit de deux questions totalement différentes.

M. Hachette semble vouloir les utiliser pour nier la compétence de l'Eglise catholique à s'occuper de propager le syndicalisme catholique. Lisez, M. Hachette ce que la Sacrée Congrégation du Concile a récemment écrit la-dessus :

« Avant tout, la Sacrée Congrégation juge opportun de rappeler qu'on ne saurait mettre en doute la compétence de l'Eglise en pareille matière, sous le prétexte qu'il s'agit d'intérêts purement économiques. Léon XIII proclama cette compétence lorsque, envisageant, dans l'encyclique *Rerum novarum*, les rapports entre patrons et ouvriers, il déclarait : « C'est avec assurance que Nous abordons ce sujet, et dans toute la plénitude de Notre droit. » De même Pie X, dans l'encyclique *Singulari quadam*, du 24 septembre 1912, disait : « La question sociale et les controverses qui s'y rattachent relativement à la nature et à la durée du travail, à la fixation du salaire, à la grève, ne sont pas purement économiques et susceptibles, dès lors, d'être résolues en dehors de l'autorité de l'Eglise ».

Téléphone: BElair 4406-8427.

BROSSEAU, Limitée

Boulangers — Bakers

✂ ✂

PAIN et GÂTEAUX

✂ ✂

Qualité - Service

5317, RUE DROLET
MONTRÉAL

J. A. McCaughan & Son, Limited

Manufacturiers
de chaussures

Ave Papineau, Montréal

Tél. AMherst 3038

Ovide Lepage Enrg.

ENTREPRENEUR et IMPORTATEUR
MARBRE, TUILES et ARDOISE

Spécialités :
Planchers en Terrazzo, Tableaux en ardoise
et poussière de marbre.

Ateliers et Bureaux :
4094 - 4098, RUE PARTHENAIS
MONTRÉAL

N'est-ce pas clair ? Prétendez-vous que l'Eglise catholique se contredit ? Si vous le croyez, ne l'insinuez pas, mais dites-le, afin que nous sachions de quel bois vous vous chauffez.

Question de patriotisme ? Nos syndicats sont canadiens et s'adressent à tous les canadiens catholiques sans distinction d'origine. Que dans des syndicats catholiques composés en totalité de canadiens-français nous évoquions l'idée patriotique, quel mal y a-t-il ? N'est-ce pas plutôt une salutaire réaction, alors que le mouvement international obnubile volontairement cette idée ? L'Eglise n'a jamais défendu à un catholique d'aimer sa patrie, ni de chérir les traditions ancestrales, surtout quand ces traditions sont imprégnées comme les nôtres d'esprit et de foi catholiques intenses. Ce qu'Elle défend, c'est de donner la priorité à la question des races sur la question de la religion. Les syndicats catholiques ont toujours suivi cette salutaire doctrine et l'épiscopat de notre province n'a jamais rappelé à l'ordre les syndiqués à ce sujet pour la bonne raison qu'ils n'en sont pas sortis.

G. T.

C. BRUNET,	A. PELLETIER,
Président.	Vice-président.
J. BRUNET,	H. DUBOIS,
Dir.-gérant.	Dir.-secrétaire.

LA CIE J. & C. BRUNET
Limitée

Plomberie, Couverture, Electricité,
Chauffage à Eau Chaude et
à Vapeur, Gaz.

1095, BOUL. SAINT-LAURENT
Téléphone : LAncaster 7700-3378.

BEAU TÉMOIGNAGE À LA VIE SYNDICALE

Les membres du Comité Exécutif du Conseil Central, ont unanimement proposé, qu'un vote de sincères félicitations, soit offert à la Rédaction de la Vie Syndicale, à l'occasion de son 5ème anniversaire d'existence, et pour avoir durant ce laps de temps répandu les bonnes idées, par une publication d'articles et d'études qui sont un vrai réconfort pour les Syndiqués Catholiques.

Le Comité recommande la lecture de ces vérités si bien exprimées, par des hommes d'expérience ayant exclusivement à coeur de donner une bonne direction à leurs concitoyens.

Le Comité désire aussi offrir ses meilleurs remerciements à la rédaction pour avoir contribué à faire mieux connaître et aimer le Syndicalisme Catholique.

J.-P. MALO,
Secrétaire, Comité Exécutif.

6 décembre 1929.

**ENCOURAGEZ
NOS
ANNONCEURS**

PAR LES NOTRES ET POUR LES NOTRES

TOUT syndicaliste catholique et national est fier des institutions qui nous font honneur. Parmi celles-ci, il donnera son appui, de préférence à celles qui lui sont sympathiques. La maison Dupuis Frères a été le premier magasin à posséder un syndicat national et catholique; c'est une maison dirigée par les nôtres et pour les nôtres.

La simple logique vous commande de lui accorder votre patronage.

Dupuis Frères

LIMITÉE

RUES STE-CATHERINE, ST-ANDRÉ, DEMONTIGNY et ST-CHRISTOPHE

Téléphone : PLateau 5151.



Gin Canadien *Melchers* Croix d'Or

La boisson la plus saine

Fabriqué à Berthierville, Qué., sous la surveillance du Gouvernement fédéral, rectifié quatre fois et vieilli en entrepôt pendant des années.

Trois grandeurs de flacons:

Gros:	40 onces	\$3.65
Moyens:	26 onces	2.55
Petits:	10 onces	1.10

Distillerie:
Berthierville, Qué.

Bureau chef:
Montréal

DISTILLATEURS DEPUIS 1898

MELCHERS Distilleries Limited



Rien
n'est meilleur
à servir
que

Dow

Old Stock Ale
mûrie à point

Prime par la Force et par la Qualité